

## "La Cour constitutionnelle du Burundi s'arrête à mi-chemin" estime RSF

Reporters sans frontières, 7 janvier 2014 BURUNDI La loi sur la presse partiellement invalidée : la Cour constitutionnelle s'arrête à mi-chemin Le 7 janvier 2014, la Cour constitutionnelle du Burundi, saisie par l'Union burundaise des journalistes (UBJ), a invalidé certaines dispositions de la nouvelle loi sur la presse promulguée le 4 juin dernier. Ont été supprimés les articles relatifs aux lourdes augmentations des amendes et des peines imposées aux journalistes de façon arbitraire. « Si Reporters sans frontières approuve naturellement ces annulations, nous condamnons vivement le maintien des dispositions de cette loi qui contraignent les journalistes à révéler leurs sources, celles qui restreignent leurs capacités d'investigation et celles qui renforcent le pouvoir de décision et de sanction du Conseil national de la Communication (CNC) », a déclaré Reporters sans frontières. L'Union burundaise des journalistes a également saisi La Cour de Justice de l'East African Community (EAC) à Arusha en Tanzanie.